

NORME  
INTERNATIONALE

**ISO/CEI**  
**7826-1**

Première édition  
1994-12-15

---

---

**Technologies de l'information — Structure  
générale pour l'échange de valeurs de  
code —**

iTeh STANDARD PREVIEW

**Partie 1:**

(standards.iteh.ai)  
Identification des systèmes de codification

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0997c390-ad72-47a6-ae75-19e2634376c/iso-iec-7826-1-1994>  
ISO/IEC 7826-1:1994

Information technology — General structure for the interchange of code values —

*Part 1: Identification of coding schemes*



Numéro de référence  
ISO/CEI 7826-1:1994(F)

## Sommaire

	Page
1 Domaine d'application .....	1
2 Références normatives .....	1
3 Définitions .....	1
4 Identification des systèmes de codification .....	2
4.1 Structure pour l'échange d'une valeur de code .....	2
4.2 L'identifiant international de système de codification (ICSI) ..	2
4.3 La valeur de code .....	3
4.4 Mécanisme d'association de la valeur d'ICSI et de la valeur de code .....	3
5 Dispositions relatives à l'attribution des valeurs d'ICSI .....	3
5.1 Reconnaissance de structures d'identification existantes .....	3
5.2 Identification de systèmes de codification privés .....	3

## Annexe

A Spécification des attributs de l'identifiant international de système de codification (ICSI) .....	4
---	---

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0997c390-ad72-47a6-ae75-19e5e534576c/iso-iec-7826-1-1994>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des différents domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux.

Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité mixte sont soumis aux organismes nationaux pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

La Norme internationale ISO/CEI 7826-1 a été élaborée par le comité technique ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 14, *Principes concernant les données-types*.

L'ISO/CEI 7826 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Technologies de l'information — Structure générale pour l'échange de valeurs de code*:

- *Partie 1: Identification des systèmes de codification*
- *Partie 2: Enregistrement des systèmes de codification*

L'annexe A fait partie intégrante de la présente partie de l'ISO/CEI 7826.

## Introduction

L'utilisation accrue du traitement des données et des possibilités de télécommunications dans les applications commerciales, gouvernementales ou autres a permis l'échange d'informations sous une forme efficace traitable par machine. Il est manifeste que l'accroissement des échanges automatisés rend essentielle la mise en place de normes appropriées d'échange d'informations.

La représentation des informations sous forme codée peut faciliter leur traitement par ordinateur et permettre de les exprimer avec une précision et une indépendance par rapport aux langages qui peut être difficile à obtenir sous d'autres formes. De ce fait, elle est fréquemment utilisée dans les échanges d'informations pour tous types d'application.

Dans de nombreux domaines, il existe des programmes ambitieux de développement de systèmes de codification, systèmes qui peuvent souvent être fort utiles en dehors de l'application pour laquelle ils avaient été spécifiés à l'origine. Les utilisateurs qui envisagent des échanges d'informations multi-applications et internationaux demandent maintenant de façon urgente des moyens d'organiser leurs systèmes de codification dans une structure générale.

Au cours du développement de la présente partie de l'ISO/CEI 7826, il a été admis que pour de nombreux types de données il n'est ni possible, ni commode, d'adopter un seul système de codification. Un élément d'une catégorie quelconque peut donc être codé dans plusieurs systèmes de codification. La présente partie de l'ISO/CEI 7826 reconnaît l'existence de ces systèmes et fournit un moyen de les intégrer systématiquement dans une structure uniforme, pour les besoins des échanges d'informations, en utilisant un «identifiant international de système de codification» (ICSI).

Le but est de fournir un mécanisme simple permettant de reconnaître globalement les systèmes de codification existants. Deux exigences de base peuvent être soulignées:

- par principe, le mécanisme a pour seul objectif d'identifier le système de codification. D'autres caractéristiques, telles que la propriété, peuvent être enregistrées comme attributs décrivant le système de codification, mais elles restent séparées de la valeur de l'ICSI afin de ne pas compliquer son utilisation;
- d'un point de vue technique, l'ICSI doit être court, c'est-à-dire se composer de peu de caractères, puisqu'un moyen de mettre en œuvre les identifiants de systèmes de codification est de les échanger avec chaque valeur de code.

L'ISO/CEI 7826 décrit une structure générale pour l'échange de valeurs de code, spécifiées selon des systèmes de codification enregistrés. La partie 1 présente la technique d'identification de ces systèmes de codification enregistrés. La partie 2 expose les grandes lignes de l'enregistrement de systèmes de codification existants ou nouveaux.

L'ISO/CEI 7826 ne donne pas d'indications sur les systèmes de codification de données particulières.

L'utilisation de la présente partie de l'ISO/CEI 7826

- réduira l'ambiguïté potentielle des informations sous forme codée;
- limitera le besoin d'intervention humaine au cours de l'échange dans des environnements «machine à machine»;
- diminuera le temps nécessaire pour spécifier les dispositions concernant l'échange;
- assurera une indépendance par rapport au langage;
- et abaissera, en conséquence, le coût d'échange des données.

## **iTeh STANDARD PREVIEW** **(standards.iteh.ai)**

[ISO/IEC 7826-1:1994](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0997c390-ad72-47a6-ac75-19e5e534576c/iso-iec-7826-1-1994)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0997c390-ad72-47a6-ac75-19e5e534576c/iso-iec-7826-1-1994>

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO/IEC 7826-1:1994

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0997c390-ad72-47a6-ae75-19e5e534576c/iso-iec-7826-1-1994>

# Technologies de l'information — Structure générale pour l'échange de valeurs de code —

## Partie 1:

### Identification des systèmes de codification

#### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO/CEI 7826 spécifie une structure générale pour l'identification des systèmes de codification pour les besoins des échanges d'informations, en utilisant des identifiants internationaux de systèmes de codification (ICSI). Chaque valeur de code résultant de l'application d'un tel système de codification peut ainsi prendre un sens non ambigu en étant associée à la valeur de l'ICSI.

La présente partie de l'ISO/CEI 7826 ne spécifie pas le mécanisme d'association de la valeur de l'ICSI et de la valeur du code, et est donc indépendante de la syntaxe utilisée pour l'échange. Il convient qu'elle soit largement applicable par les utilisateurs de données.

La présente partie de l'ISO/CEI 7826 ne traite pas de la spécification des systèmes de codification eux-mêmes et des aspects relatifs à leur mise en œuvre technique dans l'échange, tels que procédures internes, techniques d'organisation des fichiers, supports de stockage, règles de codage, langages.

#### 2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO/CEI 7826. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme

est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO/CEI 7826 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO/CEI 2382-1:1993, *Technologies de l'information — Vocabulaire — Partie 1: Termes fondamentaux.*

ISO 2382-4:1987, *Systèmes de traitement de l'information — Vocabulaire — Partie 04: Organisation des données.*

ISO 6523:1984, *Échange de données — Structures pour l'identification des organisations.*

ISO/CEI 7826-2:1994, *Technologies de l'information — Structure générale pour l'échange de valeurs de code — Partie 2: Enregistrement des systèmes de codification.*

#### 3 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO/CEI 7826, les définitions suivantes s'appliquent.

**3.1 caractère:** Élément d'un ensemble employé pour constituer, représenter ou gérer des données.

[ISO 2382-4]

**3.2 jeu de caractères:** Ensemble fini de différents caractères considéré comme complet à des fins déterminées.

[ISO 2382-4]

**3.3 système de codification:** Ensemble de règles établissant une correspondance entre les éléments d'un premier ensemble et ceux d'un second ensemble.

#### NOTES

1 Les éléments peuvent être des caractères ou des chaînes de caractères.

2 Le premier jeu est le jeu codé et le second est le jeu de codets.

3 «Système de codification» est préféré à «code» dans la présente partie de l'ISO/CEI 7826, car ce dernier terme a plusieurs significations (déconseillées).

[ISO 2382-4]

**3.4 jeu codé:** Ensemble d'éléments mis en correspondance avec un autre ensemble d'éléments selon un système de codification.

EXEMPLE 1 — Liste des noms des aéroports mise en correspondance avec leur représentation internationale en trois lettres.

[ISO 2382-4, en utilisant «système de codification» comme indiqué à la note 3 de 3.3]

**3.5 valeur de code:** Résultat de l'application d'un système de codification à un élément d'un jeu codé.

EXEMPLE 2 — «CDG» comme représentation de Paris Charles-de-Gaulle dans le système de codification de trois lettres désignant les aéroports.

[ISO 2382-4, en utilisant «système de codification» comme indiqué à la note 3 de 3.3]

**3.6 jeu de codets:** Résultat de l'application d'un système de codification à l'ensemble d'un jeu codé.

EXEMPLE 3 — Ensemble des représentations internationales composées de trois lettres désignant les noms d'aéroports.

[ISO 2382-4, en utilisant «système de codification» comme indiqué à la note 3 de 3.3]

**3.7 information:** Représentation de faits, concepts ou instructions sous une forme conventionnelle convenant à la communication, à l'interprétation ou

au traitement par des êtres humains ou par des moyens automatiques.

[ISO 2382-1]

**3.8 donnée:** Unité d'information représentant un concept et dont les propriétés sont exprimées sous la forme d'un ensemble d'attributs de données lui permettant d'être utilisée dans les échanges d'informations.

**3.9 donnée individuelle:** Occurrence du concept représenté par une donnée, exprimée par son nom, sa représentation et toute explication nécessaire pour comprendre sa signification.

**3.10 échange d'informations:** Opération consistant à émettre et à recevoir des données sous une forme telle que le contenu de l'information ou le sens attribué aux données ne soit pas modifié au cours de la transmission.

**3.11 identifiant international de système de codification, ICSI:** Identifiant dont la fonction est l'identification unique d'un système de codification enregistré, en vue de l'échange d'informations.

NOTE 4 Une description formelle des attributs de l'ICSI est donnée dans l'annexe A.

## 4 Identification des systèmes de codification

Chacun des systèmes de codification enregistrés selon les dispositions de l'ISO/CEI 7826-2 est identifié par une valeur d'ICSI. La valeur de l'ICSI identifie de façon unique le système de codification dans le cadre de l'ISO/CEI 7826.

### 4.1 Structure pour l'échange d'une valeur de code

Une signification non ambiguë est attribuée à une valeur de code à échanger, en associant

- a) la valeur d'ICSI du système de codification approprié et
- b) la valeur de code (dans ce système de codification).

### 4.2 L'identifiant international de système de codification (ICSI)

**4.2.1** Une valeur d'ICSI doit être attribuée à un système de codification selon la procédure spécifiée dans l'ISO/CEI 7826-2.



**4.2.2** Une valeur d'ICSI doit avoir une longueur maximale de six caractères. L'ICSI doit être conforme à la spécification formelle figurant dans l'annexe A.

**4.2.3** Afin de garantir une identification unique des systèmes de codification, une valeur d'ICSI, une fois attribuée, ne doit pas être réutilisée.

**4.2.4** Les valeurs d'ICSI réservées à une utilisation particulière sont spécifiées à l'article 5.

### 4.3 La valeur de code

**4.3.1** Le système de codification dont dérive la valeur de code doit être enregistré selon la procédure spécifiée dans l'ISO/CEI 7826-2.

**4.3.2** La valeur de code doit être unique dans son système de codification.

**4.3.3** Le format de représentation de la valeur de code, y compris le nombre de caractères et le jeu utilisé, doit être en conformité avec le système de codification tel qu'il a été décrit lors de son enregistrement.

### 4.4 Mécanisme d'association de la valeur d'ICSI et de la valeur de code

Le mécanisme assurant l'association de la valeur d'ICSI et de la valeur de code n'est pas spécifié dans la présente partie de l'ISO/CEI 7826. Il peut comporter l'utilisation implicite de la valeur de l'ICSI (par exemple accord préalable entre les partenaires de l'échange permettant son omission dans l'échange effectif) ou l'échange explicite de la valeur de l'ICSI avec la valeur de code conformément à des spécifications convenues. On peut s'entendre sur toute syntaxe à cet effet.

## 5 Dispositions relatives à l'attribution des valeurs d'ICSI

La valeur d'ICSI n'a pas d'autre signification que d'identifier un système de codification. À des fins pratiques, toutefois, les dispositions suivantes sont prévues pour affecter des séries de valeurs d'ICSI.

### 5.1 Reconnaissance de structures d'identification existantes

Il y a lieu de prendre en compte le fait que des identifiants destinés à l'identification de systèmes de codification sont attribués par d'autres autorités, agissant sous l'égide, ou en dehors, de l'ISO/CEI.

Il est important d'éviter toute ambiguïté, et les systèmes de codification et identifiants qui leur sont associés peuvent rester en usage pendant de nombreuses années. Des valeurs d'ICSI qui pourraient être confondues avec d'autres identifiants assurant une fonction identique ou similaire ne doivent donc pas être sciemment attribuées.

L'ISO/CEI 7826-2 spécifie la procédure adéquate pour prendre en compte méthodiquement les identifiants attribués à des systèmes de codification par ces autres organismes.

### 5.2 Identification de systèmes de codification privés

La gamme suivante de valeurs d'ICSI est réservée à l'usage de partenaires qui, après accord préalable, souhaitent échanger des valeurs de code selon un système de codification privé auquel aucune valeur d'ICSI n'a été attribuée ou auquel l'affectation d'une valeur d'ICSI est en cours:

009900 — 009999 (longueur fixe, n'utilisant que des chiffres du système de numération décimale).

Les partenaires de l'échange doivent convenir de l'identification du système de codification et de la spécification des valeurs de code ainsi que de leur mise à jour. Ils doivent s'assurer que le choix de valeurs d'ICSI selon un accord privé n'entraîne aucune ambiguïté dans les échanges d'informations entre eux.